

6.2 Capital social

6.2.1 Généralités

6.2.1.1 Montant du capital

Le 31 décembre 2013, le capital de Bouygues était de 319 264 996 euros, divisé en 319 264 996 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune.

Du 1^{er} janvier au 31 mai 2014, il a été procédé à la création de 439 978 actions en conséquence de levées d'options de souscription d'actions.

Le 4 juin 2014, il a été procédé à la création de 15 908 913 actions en faveur des actionnaires ayant opté pour le paiement en actions du dividende leur revenant au titre de l'exercice 2013.

De juin à décembre 2014, il a été procédé à la création de 472 571 actions en conséquence de levées d'options de souscription d'actions.

En conséquence, au 31 décembre 2014, le capital de Bouygues était de 336 086 458 euros, divisé en 336 086 458 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune.

Le nombre total de droits de vote^a était, au 31 décembre 2014, de 492 710 591 voix (au 31 décembre 2013, le nombre total de droits de vote^a était de 459 117 988 voix).

6.2.1.2 Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Tous les montants figurant dans le tableau ci-après sont exprimés en euros.

Dates	Augmentations et réductions de capital effectuées depuis cinq ans	Montant des variations du capital		
		Nominal	Primes et incorporation de réserves	Montant du capital
Du 1 ^{er} janvier 2010 au 30 novembre 2010	Exercice d'options portant sur 1 436 335 actions	1 436 335	28 235 345	355 704 246
Le 30 décembre 2010	Souscription par le FCPE Bouygues Confiance 5 de 9 838 593 actions	9 838 593	240 160 055	365 542 839
Du 1 ^{er} au 31 décembre 2010	Exercice d'options portant sur 319 684 actions	319 684	7 721 569	365 862 523
Du 1 ^{er} janvier au 29 août 2011	Exercice d'options portant sur 418 473 actions	418 473	10 152 464	366 280 996
Le 30 août 2011	Annulation de 9 973 287 actions rachetées par la société	(9 973 287)	(313 650 100)	356 307 709
Du 31 août au 14 novembre 2011	Exercice d'options portant sur 228 036 actions	228 036	5 507 373	356 535 745
Le 15 novembre 2011	Annulation de 41 666 666 actions rachetées par la société dans le cadre de l'OPRA	(41 666 666)	(1 208 333 314)	314 869 079
Le 28 décembre 2012	Souscription par le FCPE Bouygues Confiance 6 de 9 363 295 actions	9 363 295	140 636 691	324 232 374
Le 26 février 2013	Annulation de 5 074 906 actions rachetées par la société	(5 074 906)	(94 312 510)	319 157 468
Du 1 ^{er} août au 31 décembre 2013	Exercice d'options portant sur 107 528 actions	107 528	2 602 405	319 264 996
Du 1 ^{er} janvier au 31 mai 2014	Exercice d'options portant sur 439 978 actions	439 978	10 816 497	335 613 887
Le 4 juin 2014	Paiement du dividende en actions	15 908 913	385 154 784	335 613 887
Du 1 ^{er} juin au 31 décembre 2014	Exercice d'options portant sur 472 571 actions	472 571	7 609 009	336 086 458

6.2.1.3 Autorisations d'augmenter, de réduire le capital et de racheter des actions

Les tableaux résumant les délégations en cours de validité, ainsi que les autorisations financières soumises à l'assemblée générale du 23 avril 2015, figurent dans le rapport du conseil d'administration sur les résolutions (chapitre 8, section 8.2, du présent document de référence).

(a) y compris les actions privées de droit de vote, conformément aux modalités de calcul prévues par le règlement général de l'AMF

6.2.2 Épargne salariale

Le 31 décembre 2014, les salariés du Groupe détiennent, à travers plusieurs fonds communs de placement, 23,31 % du capital de Bouygues et 30,55 % de ses droits de vote :

- le fonds commun de placement d'entreprise Participation groupe Bouygues, créé en 1968, est investi en actions Bouygues achetées sur le marché. Au 31 décembre 2014, ce fonds détient 4,99 % du capital et 6,58 % des droits de vote ;
- Le fonds commun de placement d'entreprise Participation Expatriés est investi en actions Bouygues achetées sur le marché. Au 31 décembre 2014, ce fonds détient 0,10 % du capital et 0,12 % des droits de vote ;
- le fonds commun de placement d'entreprise PEE groupe Bouygues recueille l'épargne volontaire des collaborateurs et l'abondement versé par l'entreprise. Il est investi en actions Bouygues par achat direct sur le marché. Au 31 décembre 2014, ce fonds détient 11,51 % du capital et 14,68 % des droits de vote ;
- suite aux augmentations de capital réalisées en 2009, 2010 et 2012, les fonds communs de placement à effet de levier dénommés, Bouygues Partage 2-10 ans, Bouygues Confiance 5 et Bouygues Confiance 6 détiennent 6,71 % du capital et 9,16 % des droits de vote au 31 décembre 2014.

6.2.3 Nombre total d'actions pouvant être créées

Au 31 décembre 2014, 5 402 798 options de souscription^a ne sont plus en période d'indisponibilité et ont un prix d'exercice inférieur au cours de Bourse du 31 décembre 2014, dernier cours de l'exercice, soit 29,98 euros.

6.2.4 Rachats d'actions

6.2.4.1 Utilisation au cours de l'exercice 2014 des autorisations conférées par l'assemblée générale

L'assemblée générale mixte du 25 avril 2013, puis celle du 24 avril 2014, ont approuvé des programmes de rachat d'actions autorisant le conseil d'administration, sur le fondement des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter, sur le marché ou hors marché, un

nombre d'actions représentant jusqu'à 5 % du capital de la société au jour du rachat, en vue des finalités prévues par le règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, ainsi que dans le cadre des pratiques de marché autorisées par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

L'assemblée générale mixte du 25 avril 2013, puis celle du 24 avril 2014, ont autorisé le conseil d'administration à réduire le capital social par annulation d'actions rachetées, dans la limite de 5 % du capital social par période de vingt-quatre mois.

(a) y compris les plans exerçables par anticipation avec les fonds indisponibles du PEE

Le tableau ci-après, établi conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, récapitule les opérations effectuées dans le cadre de ces autorisations au cours de l'exercice 2014.

OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR BOUYGUES SUR SES PROPRES TITRES AU COURS DE L'EXERCICE 2014	
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2013	76 500
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2014	1 464 397
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2014	0
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2014	1 505 897
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2014	35 000
Valeur (évaluée au cours d'achat) des actions détenues par la société au 31 décembre 2014	1 017 450 €
DÉTAIL DES OPÉRATIONS EN FONCTION DE LEURS FINALITÉS	
Annulation d'actions	
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2014	0
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	0
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2014 en dehors du contrat de liquidité	0
Contrat de liquidité	
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2014	1 464 397
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2014	1 505 897
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	0
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2014 dans le cadre du contrat de liquidité	35 000

6.2.4.2 Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions proposé au vote de l'assemblée générale mixte du 23 avril 2015

En application des articles 241-2 et 241-3 du règlement général de l'AMF, la société présente ci-après le descriptif du programme de rachat qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 23 avril 2015. Ce programme se substituera à celui autorisé par l'assemblée générale mixte du 24 avril 2014.

Nombre de titres et part du capital détenus par Bouygues – Positions ouvertes sur produits dérivés

Du 1^{er} janvier au 23 février 2015, la société a acheté 122 056 actions et a vendu 127 056 actions, le tout dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 23 février 2015, le capital de la société est composé de 336 135 566 actions, dont 30 000 actions sont détenues par Bouygues à travers le contrat de liquidité, représentant 0,01 % du capital social.

La société n'a pas de positions ouvertes sur des produits dérivés.

Objectifs du nouveau programme de rachat

Sous réserve de son approbation par l'assemblée générale, le programme de rachat pourra être utilisé en vue des objectifs suivants :

- annuler des actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve d'une autorisation par l'assemblée générale extraordinaire ;
- assurer la liquidité et animer le marché du titre de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;

- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- attribuer des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne inter-entreprises, ou par voie d'attribution gratuite d'actions ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et, plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital susceptibles d'être rachetés

Le nombre d'actions pouvant être acquises par Bouygues dans le cadre de ce programme est de 5 % au plus du capital social, soit théoriquement 16 806 778 actions à la date du 23 février 2015, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital.

Lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de 5 % du capital correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Conformément à la loi, le total des actions détenues à une date donnée ne pourra dépasser 10 % du capital social existant à cette même date.

La société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions dans la limite d'un prix maximum d'achat de 50 euros, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Le montant total des fonds affectés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra excéder 900 millions d'euros.

Les actions acquises pourront être cédées notamment dans les conditions fixées par l'AMF dans sa position du 19 novembre 2009 relative à la mise en œuvre du régime de rachat d'actions.

Les titres rachetés et conservés par Bouygues seront privés de leurs droits de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende. Les achats d'actions pourront être réalisés dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché,

notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, notamment en période d'offre publique d'achat ou d'échange. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Durée du programme

Dix-huit mois à compter de l'assemblée générale mixte du 23 avril 2015, soit jusqu'au 23 octobre 2016.

6.3 Actionnariat

6.3.1 Évolution de l'actionnariat au cours des trois dernières années

Situation au 31 décembre 2014^a

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre total de droits de vote ^b	% de droits de vote
SCDM ^c	70 202 914	20,89	134 538 469	27,31
Salariés Bouygues ^d	78 346 653	23,31	150 525 994	30,55
Autres actionnaires français	64 466 958	19,18	68 525 532	13,91
Autres actionnaires étrangers	102 344 274	30,45	102 344 274	20,77
First Eagle	20 690 659	6,16	36 741 322	7,46
Bouygues	35 000 ^e	0,01	35 000 ^f	0,01
TOTAL	336 086 458	100	492 710 591	100

Situation au 31 décembre 2013

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre total de droits de vote ^b	% de droits de vote
SCDM ^c	66 374 020	20,79	130 628 388	28,45
Salariés Bouygues	79 213 152	24,81	138 765 226	30,22
Autres actionnaires français	56 770 853	17,78	63 077 165	13,74
Autres actionnaires étrangers	97 224 787	30,45	99 573 055	21,69
First Eagle ^g	19 605 684	6,14	26 997 654	5,88
Bouygues	76 500 ^e	0,03	76 500 ^f	0,02
TOTAL	319 264 996	100	459 117 988	100